

Rapport financier  
2006



## ACTIF

en milliers d'euros

	Notes	EXERCICE 2006			EXERCICE 2005
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
<b>Actifs non courants</b>					
Immobilisations incorporelles	1	63 011	46 889	<b>16 122</b>	10 930
<i>Goodwill</i>	2	376 863	192 972	<b>183 891</b>	168 482
Immobilisations du domaine concédé	3	15 305	6 159	<b>9 146</b>	11 622
Immobilisations corporelles	4	2 284 697	1 316 122	<b>968 575</b>	814 116
Immeubles de placement	5	38 694	12 938	<b>25 756</b>	25 534
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6	14 036		<b>14 036</b>	22 354
Autres actifs financiers non courants	7-13	116 434	33 952	<b>82 482</b>	58 388
Impôts différés actifs	18.3	126 265		<b>126 265</b>	135 566
<b>Total actifs non courants</b>		<b>3 035 305</b>	<b>1 609 032</b>	<b>1 426 273</b>	<b>1 246 992</b>
<b>Actifs courants</b>					
Stocks et travaux en cours	8-10	250 427	14 759	<b>235 668</b>	217 040
Clients et autres créances d'exploitation	10	5 130 671	161 221	<b>4 969 450</b>	4 195 545
Autres actifs courants	10	171 802	5 483	<b>166 319</b>	165 364
Actifs d'impôt exigible	10	20 904		<b>20 904</b>	18 106
Actifs financiers courants	10	1 110		<b>1 110</b>	324
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9-13	1 312 680	1 263	<b>1 311 417</b>	1 510 057
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9-13	931 393		<b>931 393</b>	906 462
<b>Total actifs courants</b>		<b>7 818 987</b>	<b>182 726</b>	<b>7 636 261</b>	<b>7 012 898</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 854 292</b>	<b>1 791 758</b>	<b>9 062 534</b>	<b>8 259 890</b>

**PASSIF**

en milliers d'euros

	Notes	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		148 806	148 806
Primes liées au capital		54 333	54 333
Réserves consolidées		454 472	420 878
Résultat net		351 697	295 633
Acompte sur dividendes		(180 428)	(189 728)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>828 880</b>	<b>729 922</b>
Intérêts minoritaires		148 100	114 631
<b>Total capitaux propres</b>		<b>976 980</b>	<b>844 553</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour retraites et autres avantages au personnel	11	107 848	125 173
Provisions pour risques non courantes	12	33 956	38 953
Emprunts participatifs et obligataires	13	147	2 436
Autres emprunts et dettes financières	13	181 130	204 531
Autres passifs non courants		14 829	12 469
Impôts différés passifs	18.3	26 201	35 428
<b>Total passifs non courants</b>		<b>364 111</b>	<b>418 990</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions pour risques courantes	12	799 456	722 830
Fournisseurs	10	3 101 079	2 671 309
Autres passifs courants	10	3 060 324	2 792 383
Passifs d'impôt exigible	10	83 806	86 697
Dettes financières courantes	13	676 778	723 128
<b>Total passifs courants</b>		<b>7 721 443</b>	<b>6 996 347</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>9 062 534</b>	<b>8 259 890</b>

# Compte de résultat consolidé IFRS

Période du 01/01/2006 au 31/12/2006  
en milliers d'euros

	Notes	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005
<b>Chiffre d'affaires</b>	14	<b>10 174 392</b>	<b>8 958 351</b>
Produits des activités annexes	15	94 887	85 730
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>10 269 279</b>	<b>9 044 081</b>
Achats consommés		(2 354 676)	(2 075 071)
Sous-traitance et autres charges externes		(5 028 350)	(4 410 105)
Charges de personnel		(2 027 284)	(1 812 880)
Impôts et taxes		(116 429)	(102 604)
Autres produits et charges opérationnels		31 707	21 975
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(263 197)	(209 384)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b> (en % du CA)	15	<b>511 050</b> 5,02 %	<b>456 012</b> 5,09 %
Paiements en actions	16	(28 704)	(24 325)
Perte de valeur des goodwill		(4 545)	(4 723)
<b>Résultat opérationnel</b> (en % du CA)		<b>477 801</b> 4,70 %	<b>426 964</b> 4,77 %
Coût de l'endettement financier brut		(26 072)	(30 879)
Produits financiers des placements de trésorerie		57 667	46 073
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>31 595</b>	<b>15 194</b>
Autres produits financiers	17	72 146	77 900
Autres charges financières	17	(58 783)	(57 192)
Charge nette d'impôts	18	(146 797)	(151 242)
Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence		2 746	2 131
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>378 708</b>	<b>313 755</b>
Part des minoritaires		27 011	18 122
<b>Résultat net part du groupe</b> (en % du CA)		<b>351 697</b> 3,46 %	<b>295 633</b> 3,30 %
Nombre d'actions		18 600 811	18 600 811
<b>Résultat par action (en euros)</b>		<b>18,91</b>	<b>15,89</b>

# Tableau des flux de trésorerie IFRS

en milliers d'euros

	<b>31/12/2006</b>	31/12/2005
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	378 708	313 755
Dotations nettes aux amortissements	231 783	205 146
Dotations nettes aux provisions	(17 769)	(937)
Paiement en actions (IFRS 2)	12 212	9 883
Résultat de cession	(17 834)	(20 319)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	(1 861)	414
Quote-part de résultat des sociétés ME et dividendes des sociétés non consolidées	(4 714)	(6 688)
Coûts d'emprunts immobilisés	(721)	(81)
Coût de l'endettement financier net	(31 595)	(15 194)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	146 797	151 242
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>695 006</b>	<b>637 221</b>
Variation du B.F.R. et des provisions courantes	(40 254)	115 257
Impôts payés	(147 384)	(118 369)
Intérêts financiers nets versés	28 333	15 409
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>535 701</b>	<b>649 518</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(434 223)	(341 681)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	57 894	32 139
Acquisition d'immobilisations financières	(58 612)	(43 191)
Cession d'immobilisations financières	17 951	8 738
Incidence nette des variations de périmètre	3 981	173
Dividendes reçus des ME et des sociétés non consolidées	3 563	5 021
Autres	503	6 418
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(408 943)</b>	<b>(332 383)</b>
Sommes reçues des minoritaires lors des augmentations de capital	24 412	3 632
Dividendes distribués par VINCI Construction	(266 921)	(224 141)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(5 926)	(4 022)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	88 319	198 284
Remboursements d'emprunts	(70 245)	(88 310)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et dettes financières courantes	272 266	(2 287)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>41 905</b>	<b>(116 844)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>168 663</b>	<b>200 291</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	435 755	222 714
Autres variations	(27 997)	12 750
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>576 421</b>	<b>435 755</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>576 421</b>	<b>435 755</b>
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 311 417	1 510 057
Prêts et créances collatéralisés et autres actifs financiers	3 371	4 688
Dettes financières non courantes	(180 766)	(203 438)
Autres dettes financières courantes (hors découverts)	(321 166)	(252 422)
Juste valeur des produits dérivés nets	383	(1 294)
<b>Excédent financier net à la clôture</b>	<b>1 389 660</b>	<b>1 493 346</b>

# Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

Capitaux propres	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>148 806</b>	<b>54 333</b>	<b>216 118</b>	<b>771</b>	<b>221 008</b>	<b>972</b>	<b>642 008</b>	<b>103 680</b>	<b>745 688</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			221 008	(221 008)					
Dividendes distribués			(34 413)				(34 413)	(4 022)	(38 435)
Acompte sur dividendes			(189 728)				(189 728)		(189 728)
Résultat de l'exercice					295 633		295 633	18 122	313 755
Instruments financiers : variations de juste valeur						(2 556)	(2 556)	(2 296)	(4 852)
Paiement en actions (IFRS 2)			12 434				12 434		12 434
Écarts de conversion				5 869			5 869	1 123	6 992
Variations de périmètre et divers			1 216	(1 593)		1 052	675	(1 976)	(1 301)
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>148 806</b>	<b>54 333</b>	<b>226 635</b>	<b>5 047</b>	<b>295 633</b>	<b>(532)</b>	<b>729 922</b>	<b>114 631</b>	<b>844 553</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			295 633	(295 633)					
Dividendes distribués			(86 493)				(86 493)	(5 926)	(92 419)
Acompte sur dividendes			(180 428)				(180 428)		(180 428)
Résultat de l'exercice					351 697		351 697	27 011	378 708
Instruments financiers : variations de juste valeur						(656)	(656)	(572)	(1 228)
Paiement en actions (IFRS 2)			14 688				14 688		14 688
Écarts de conversion				(2)			(2)	(2 281)	(2 283)
Variations de périmètre et divers			(270)	(932)		1 354	152	15 237	15 389
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>148 806</b>	<b>54 333</b>	<b>269 765</b>	<b>4 113</b>	<b>351 697</b>	<b>166</b>	<b>828 880</b>	<b>148 100</b>	<b>976 980</b>

## SOMMAIRE

### PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux	8
2. Méthodes de consolidation	9
3. Règles et méthodes d'évaluation	10

### NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. Immobilisations incorporelles	17
2. <i>Goodwill</i>	17
3. Immobilisations du domaine concédé	17
4. Immobilisations corporelles	18
5. Immeubles de placement	18
6. Participations dans les sociétés mises en équivalence	19
7. Autres actifs financiers non courants	19
8. Stocks et travaux en cours	19
9. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie	19
10. Besoin en fonds de roulement	20
11. Engagements de retraites et autres avantages au personnel	20
12. Provisions pour risques et charges	21
13. Excédent financier net et ressources de financement	21
14. Chiffre d'affaires	22
15. Résultat opérationnel	23
16. Paiement en actions	23
17. Autres produits et charges financiers	23
18. Analyse de la charge nette d'impôts	23
19. Informations financières relatives aux contrats de construction	24
20. Transactions avec les parties liées	25
21. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	26
22. Charges de personnel – effectifs	26
23. Litiges et arbitrages	26
24. Événements postérieurs à la clôture	27
25. Liste des sociétés consolidées	27

## PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont établis conformément aux normes IFRS et telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2006.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2006 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2005, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 (cf. note 1.1). Ces dernières n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers.

#### 1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006

##### Amendement IAS 19 - Avantages du personnel

L'option permettant de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres, telle que présentée dans la norme IAS 19 « Avantages du personnel » révisée, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, n'a pas été retenue par le Groupe. L'amortissement des écarts actuariels selon la méthode du corridor est donc maintenu.

Par ailleurs, l'amendement IAS 19 définit les modalités de comptabilisation des excédents ou déficits des régimes multi-employeurs, ainsi que les informations complémentaires à fournir en annexe.

Après examen, l'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006. Les informations complémentaires demandées figurent en note 11 « Engagements de retraite et autres avantages au personnel ».

##### Droits d'utilisation des actifs - Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location - IFRIC 4

L'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un accord contient une location » vise à identifier les clauses de conventions qui, sans revêtir la forme juridique d'un contrat de location, accordent aux clients un droit d'utilisation d'un ensemble d'actifs en contrepartie de loyers inclus dans la rémunération globale du contrat. S'il est conclu que le contrat contient une location, celle-ci est analysée et comptabilisée selon les critères de la norme IAS 17 (distinction entre un contrat de location financement et un contrat de location simple).

Après examen, l'application de cette interprétation n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006.

##### Amendement IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation

En 2005, l'IASB a publié trois amendements de la norme IAS 39 concernant :

###### Option juste valeur

En juin 2005, l'IASB a publié l'amendement définitif de la norme IAS 39 relatif à « l'option juste valeur ». La norme IAS 39 (version décembre 2003) avait introduit la possibilité d'évaluer à la

juste valeur n'importe quel actif ou passif financier, les ajustements de valeur étant constatés en résultat. L'amendement « option juste valeur » vise à restreindre les possibilités d'utilisation de l'option.

Le Groupe avait déjà opté, dès l'adoption des normes IFRS, pour « l'option juste valeur » pour les actifs financiers de gestion de trésorerie et pour les équivalents de trésorerie. Compte tenu des modalités de gestion de ces actifs financiers, cette option a été conservée dans le cadre de l'amendement précité.

###### Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures

En avril 2005, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 39 relatif à la couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupe futures. L'objectif de cette révision est de permettre, dans les comptes consolidés, de désigner comme élément couvert contre le risque de change, dans une relation de couverture de flux de trésorerie, une transaction future intra-groupe en devises sous certaines conditions.

###### Garanties financières et assurance crédit

En juillet 2005, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 39 relatif aux garanties financières et assurance-crédit. Les instruments qui répondent à la définition de garantie financière telle que définie par la norme IAS 39 sont désormais comptabilisés par l'émetteur de la garantie conformément aux principes d'évaluation définis par la norme IAS 39.

Ces deux derniers amendements ne trouvent pas à s'appliquer dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006.

#### 1.2 Normes et interprétations nouvelles applicables après le 31 décembre 2006

##### Information financière intermédiaire et dépréciation d'actifs - IFRIC 10

L'IFRIC a précisé qu'aucune reprise de dépréciation n'est possible lorsqu'une entreprise, à l'occasion de ses comptes intermédiaires, a comptabilisé une perte de valeur sur un écart d'acquisition, un instrument de capitaux propres non coté ou un actif financier comptabilisé au coût.

Cette interprétation ne trouve pas à s'appliquer dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2006.

##### Interprétation relative aux contrats de concession - IFRIC 12

L'IFRIC a publié, le 30 novembre 2006, son interprétation IFRIC 12 concernant le traitement comptable des contrats de concession :

- Le champ d'application couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer un contrôle sur les actifs exploités.

- Les différents modèles comptables applicables sont déterminés en fonction des contreparties reçues par le concessionnaire :

- Modèle de l'actif incorporel (« *intangible asset model* ») : l'actif concédé est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) de la part des usagers, en contrepartie du financement, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure.





- Modèle de la créance financière (« financial asset model ») : le droit du concessionnaire sur l'actif concédé est comptabilisé comme une créance financière portant intérêts dès lors qu'il dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

- Lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, elle est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti par le concédant. Le solde non garanti est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle.

VINCI Construction a choisi, au 31 décembre 2006, de ne pas appliquer par anticipation cette interprétation, qui est en cours d'adoption par l'Union européenne.

L'application d'IFRIC 12 chez VINCI Construction nécessitera une adaptation des règles et procédures comptables applicables aux contrats de concession.

### Informations à fournir sur les instruments financiers

En août 2005, l'IASB a publié la norme IFRS 7 « Informations à fournir sur les états financiers ». La nouvelle norme vient en remplacement de la norme IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et apporte des amendements à la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ». La norme IFRS 7, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, prévoit de fournir des informations qualitatives et quantitatives relatives à l'exposition aux risques qui résultent de l'utilisation d'instruments financiers.

Le Groupe procède actuellement au recensement des informations complémentaires sur les instruments financiers, qui seront fournies dans les comptes consolidés futurs en application de cette norme.

Par ailleurs, sur la base des transactions effectuées au 31 décembre 2006, l'application des interprétations :

- IFRIC 9 « Requalification des dérivés incorporés » ;
- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 » ;
- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 (Information financière dans les économies hyperinflationnistes) » ;

ne devrait pas avoir d'effet sur les comptes consolidés du Groupe, compte tenu des études menées à ce jour.

## 1.3 Changement de présentation

### 1.3.1 Communiqué du 9 mars 2006 de l'AMF sur le classement des OPCVM monétaires en équivalents de trésorerie

Conformément au communiqué de l'AMF :

- Les OPCVM relevant de la classification AMF « monétaire euro » sont présumés remplir les critères définissant les « équivalents de trésorerie » fixés par la norme IAS 7 « Tableau de flux de trésorerie », à savoir : les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides et facilement réalisables en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

- Les OPCVM autres que « monétaire euro » doivent faire l'objet d'une analyse au cas par cas.

Compte tenu du communiqué de l'AMF, les placements de trésorerie répondant à la définition des « équivalents de trésorerie » sont désormais présentés au niveau du bilan et du tableau de flux en « trésorerie et équivalents de trésorerie » conformément à la norme IAS 7 pour l'ensemble des périodes présentées. Les équivalents de trésorerie antérieurement présentés en « actifs financiers de gestion de trésorerie » au bilan du 31 décembre 2005 ont été reclassés à cet effet. Les impacts de ce reclassement sont mentionnés en note 9 « Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie ». Ce changement de présentation n'a aucun impact sur l'endettement financier net défini par le Groupe.

## 2. Méthodes de consolidation

### 2.1 Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle de fait, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI Construction détient 46,84 % du capital. Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires et sur les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatif pour le Groupe.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés en participation autonomes constituées pour la réalisation des chantiers avec d'autres partenaires, et dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres sociétés en participation sont consolidées en comptabilisant en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au Groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés.

Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

en milliers d'euros

	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	<b>481</b>	264	217	<b>439</b>	244	195
Intégration proportionnelle	<b>185</b>	45	140	<b>173</b>	40	133
Mise en équivalence	<b>31</b>	3	28	<b>22</b>	3	19
	<b>697</b>	<b>312</b>	<b>385</b>	<b>634</b>	<b>287</b>	<b>347</b>



## 2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

## 2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période (ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction). Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

## 2.4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en « autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère, ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

## 2.5 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix

d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt de VINCI Construction dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en *goodwill*.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité préalablement contrôlée, l'actif net des filiales est réévalué à la juste valeur à la date de l'acquisition complémentaire, à hauteur du pourcentage complémentaire acquis.

## 3. Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

### 3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

#### 3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations, fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

#### 3.1.2 Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des *goodwill*, des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de



marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note 3.11 « *Goodwill* ».

### 3.1.3 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de *stock-options* (offres de souscription), au plan d'attribution d'actions gratuites et au plan d'épargne groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action...) retenues par le Groupe sont décrites par plans en note 3.5 « Paiements en actions ».

### 3.1.4 Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Ces engagements sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2006 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note 11 « Provisions pour retraite ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte de changements futurs d'hypothèses.

### 3.1.5 Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison.

### 3.1.6 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses, dont la modification pourrait avoir un impact significatif sur la valorisation de ces instruments.

## 3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11, selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intra-groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;

- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;

- des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

## 3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

## 3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour le Groupe, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

## 3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'épargne groupe sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de *stock-options*, d'actions gratuites et les offres de souscription au plan d'épargne groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

### 3.5.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Le nombre d'options est ajusté de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.



### 3.5.2 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration de VINCI du 12 décembre 2006, conformément aux autorisations de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2006, a procédé à l'attribution d'actions gratuites existantes à effet du 2 janvier 2007, au profit de certains membres du personnel salarié et de certains mandataires sociaux.

### 3.5.3 Plan d'épargne groupe (PEG)

Dans le cadre du PEG, le Groupe procède en France, trois fois par an, à des augmentations de capital réservées à ses salariés, avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée, à la date du conseil d'administration qui fixe le prix de souscription, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge lors de leurs attributions, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les plans, octroyés sur décision du conseil d'administration du holding et approuvés en assemblée générale, ne sont pas reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de le présenter sur une ligne séparée – « Paiement en actions (IFRS 2) » – du résultat opérationnel.

### 3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut, qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des couvertures de taux de dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés de taux rattachés à la dette, à l'exception de celles qui sont portées en capitaux propres ;
- La rubrique « produits financiers des placements » comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

### 3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

### 3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence et les co-entreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.9 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

### 3.10 Immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

### 3.11 Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « titres mis en équivalence ».



Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible. Les écarts d'acquisition négatifs (« *badwill* ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

### 3.12 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les coûts des contrats de concession sont inscrits sur une ligne spécifique du bilan, en immobilisations incorporelles du domaine concédé. Ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat, à compter de la mise en exploitation des ouvrages.

Les biens renouvelables sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Les biens de retour remis gratuitement au concédant font l'objet d'un amortissement complémentaire visant à ramener leur valeur résiduelle à zéro en fin de contrat.

### 3.13 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

### 3.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 40 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantier et installations techniques	de 3 à 10 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

### 3.15 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

### 3.16 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

### 3.17 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

### 3.18 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

### 3.19 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

#### 3.19.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.



Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement en capitaux propres et qu'il existe une indication objective de la dépréciation de cet actif, la perte cumulée est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

### 3.19.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

### 3.20 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de valeur nette de réalisation.

### 3.21 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

### 3.22 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

### 3.23 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat, l'option de juste valeur ayant été retenue par le Groupe conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 39.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash flow* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.24 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie ne faisant l'objet d'aucune restriction. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

### 3.25 Engagements de retraites et autres avantages du personnel

#### Engagements de retraites à prestations définies

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Toutefois, les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse,



lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation du Groupe au titre de ses prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime, sont comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

#### Provisions pour autres avantages du personnel

Les engagements relatifs aux médailles du travail dans les filiales françaises, ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales, sont provisionnés au bilan. Cette provision est évaluée selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédits projetées).

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

### 3.26 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

#### Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique, selon les dépenses constatées au cours des années précédentes, ou de manière individuelle, sur la base des désordres spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement : les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire; les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

#### Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques sociaux et des provisions pour litiges. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

### 3.27 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « dettes financières courantes ».

### 3.28 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». À défaut d'une qualification de couverture, la variation de « juste valeur » doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de



couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas : couverture de juste valeur, couverture de flux futurs de trésorerie, et couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

- Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, risque attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.).
- Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.
- Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan en « actifs financiers non courants » ou « autres emprunts et dettes financières non courantes ». La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture sont classées en « actifs financiers courants » ou « dettes financières courantes ».

La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice.

### 3.29 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature, à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.



## NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros

### 1. Immobilisations incorporelles nettes

	31/12/2005	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations de périmètre	31/12/2006
Valeur brute	52 325	7 672	(2 478)	5 492	63 011
Amortissements et provisions	(41 395)	(6 517)	1 220	(197)	(46 889)
<b>Total Valeur nette</b>	<b>10 930</b>	<b>1 155</b>	<b>(1 258)</b>	<b>5 295</b>	<b>16 122</b>

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences logiciels et des brevets.

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur, ont un impact non significatif sur la variation de l'année.

### 2. Goodwill

en milliers d'euros

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<i>Goodwill</i> au début de l'exercice	354 567	(186 085)	168 482
<i>Goodwill</i> constatés dans l'exercice	9 446		9 446
Amortissements et provisions		(4 012)	(4 012)
Écarts de conversion et autres	12 850	(2 875)	9 975
<b>Total</b>	<b>376 863</b>	<b>(192 972)</b>	<b>183 891</b>

Les principaux *goodwill* en valeur nette à la clôture sont :

Sogea Holdings UK	76 055
VINCI PLC	22 462
Energilec	8 920

### 3. Immobilisations du domaine concédé

en milliers d'euros

	31/12/2005	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations de périmètre	31/12/2006
Valeur brute	16 524	4 635		(5 854)	15 305
Amortissements et provisions	(4 902)	(861)		(396)	(6 159)
<b>Total Valeur nette</b>	<b>11 622</b>	<b>3 774</b>	<b>-</b>	<b>(6 250)</b>	<b>9 146</b>

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur, ont un impact non significatif sur la variation de l'année.

## 4. Immobilisations corporelles nettes

en milliers d'euros

### 4.1 Variation de l'exercice

	31/12/2005	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations de périmètre	31/12/2006
Valeur brute	2 031 967	425 566	(148 549)	(24 287)	2 284 697
Amortissements et provisions	(1 217 851)	(226 022)	115 980	11 771	(1 316 122)
<b>Total Valeur nette</b>	<b>814 116</b>	<b>199 544</b>	<b>(32 569)</b>	<b>(12 516)</b>	<b>968 575</b>

### 4.2 Répartition par nature

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	39 729	(4 178)	35 551
Constructions	155 151	(71 613)	83 538
Installations techniques, matériel	1 888 695	(1 131 854)	756 841
Mobilier de bureau, informatique, agencement	152 563	(108 477)	44 086
Immobilisations en cours	48 559		48 559
<b>Total Valeur nette</b>	<b>2 284 697</b>	<b>(1 316 122)</b>	<b>968 575</b>

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur, ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

### 4.3 Investissements de l'exercice

	31/12/2006
Terrains	2 945
Constructions	16 623
Installations techniques, matériel	328 662
Mobilier de bureau, informatique, agencement	24 394
Immobilisations en cours	52 942
<b>Total Investissements</b>	<b>425 566</b>

### 4.4 Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues au travers de contrats de location-financement représentent un montant de 53,7 millions d'euros au 31 décembre 2006. Elles concernent principalement des immobilisations destinées à l'exploitation.

## 5. Immeubles de placement

en milliers d'euros

	31/12/2005	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations de périmètre	31/12/2006
Valeur brute	33 993	–	(1 625)	6 326	38 694
Amortissements et provisions	(8 459)	(923)		(3 556)	(12 938)
<b>Total Valeur nette</b>	<b>25 534</b>	<b>(923)</b>	<b>(1 625)</b>	<b>2 770</b>	<b>25 756</b>

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises, ainsi que les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur, ont un impact non significatif sur les comptes du Groupe.

**6. Participations dans les sociétés mises en équivalence**

en milliers d'euros

	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>13 976</b>	<b>22 354</b>
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	3 646	636
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	2 131	2 746
Dividendes distribués	(464)	(1 595)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	3 065	(10 105)
<b>Total Valeur nette</b>	<b>22 354</b>	<b>14 036</b>

**7. Autres actifs financiers non courants**

en milliers d'euros

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Titres de participations	69 109	(18 997)	50 112
Autres actifs financiers disponibles à la vente	8 953	(3 111)	5 842
Autres actifs financiers non courants	36 750	(6 765)	29 985
Juste valeur des produits dérivés actif	1 411		1 411
Actualisation des actifs financiers non courants	(4 868)		(4 868)
<b>Total Valeur nette</b>	<b>111 355</b>	<b>(28 873)</b>	<b>82 482</b>

**8. Stocks et travaux en cours nets**

en milliers d'euros

	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>
Stocks	188 827	218 276
Travaux en cours	28 213	17 392
<b>Total Valeur nette</b>	<b>217 040</b>	<b>235 668</b>

**9. Actifs financiers de gestion de trésorerie, disponibilités et équivalents de trésorerie**

en milliers d'euros

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie</b>	<b>1 510 057</b>	<b>1 311 417</b>
OPCVM	177 832	345 541
Disponibilités	728 630	585 852
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>906 462</b>	<b>931 393</b>

Les autres actifs financiers sont constitués essentiellement d'un placement auprès de la société mère VINCI, rémunéré à des conditions proches de celles du marché.



## 10. Besoin (excédent) en fonds de roulement

en milliers d'euros

	31/12/2005	31/12/2006
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	217 040	235 668
Clients et autres créances d'exploitation	4 195 545	4 969 450
Autres actifs courants	165 364	166 319
Actifs d'impôts exigibles	18 106	20 904
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>4 596 055</b>	<b>5 392 341</b>
Dettes fournisseurs	2 671 309	3 101 079
Autres passifs courants	2 792 383	3 060 324
Passifs d'impôts exigibles	86 697	83 806
<b>Dettes d'exploitation (II)</b>	<b>5 550 389</b>	<b>6 245 209</b>
<b>Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (I-II)</b>	<b>(954 334)</b>	<b>(852 868)</b>
Provisions courantes	722 830	799 456

## 11. Engagements de retraites et autres avantages au personnel

en milliers d'euros

### Engagements de retraites

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31/12/2005	31/12/2006
Taux d'actualisation	4,50 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	3,0 %	2 % - 4,2 %
Taux de revalorisation des rentes	2,5 %	1,5 % - 2,5 %
Période d'amortissement de la dette actuarielle initiale	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ces engagements sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

<b>Total des engagements couverts par des provisions</b>		<b>109 075</b>
Dont part à moins d'un an	12 172	
Autres avantages au personnel		
<b>Total des engagements couverts par des provisions</b>		<b>12 759</b>
Dont part à moins d'un an	1 814	

**12. Provisions pour risques et charges**

en milliers d'euros

	31/12/2005	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2006
Garanties données aux clients	264 470	79 989	(49 754)	(28 121)	2 821	269 405
Pertes à terminaison	101 010	95 305	(58 923)	(2 138)	(2 990)	132 264
Litiges	164 567	36 453	(25 378)	(15 866)	2 610	162 386
Restructuration	10 657	3 143	(4 155)	(180)	226	9 691
Autres risques courants	104 256	87 162	(26 514)	(9 720)	5 546	160 730
Actualisation prov. R&C courantes	(3 936)	(745)	1 262			(3 419)
Reclass. part à moins d'un an non courant	81 806				(13 407)	68 399
<b>Risques courants</b>	<b>722 830</b>	<b>301 307</b>	<b>(163 462)</b>	<b>(56 025)</b>	<b>(5 194)</b>	<b>799 456</b>
Risques sur filiales	17 001	1 490	(9 582)	(495)	218	8 632
Autres risques non courants	105 902	30 219	(22 123)	(14 527)	(3 552)	95 919
Actualisation prov. R&C non courantes	(2 144)	(169)	117			(2 196)
Reclass. part à moins d'un an non courant	(81 806)				13 407	(68 399)
<b>Risques non courants</b>	<b>38 953</b>	<b>31 540</b>	<b>(31 588)</b>	<b>(15 022)</b>	<b>10 073</b>	<b>33 956</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>761 783</b>	<b>332 847</b>	<b>(195 050)</b>	<b>(71 047)</b>	<b>4 879</b>	<b>833 412</b>

Les natures de provisions sont définies dans la note 3.26 "Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe".

**13. Excédent financier net et ressources de financement**

en milliers d'euros

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 1 389 660 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

	31/12/2005	31/12/2006
<b>Emprunts participatifs et obligataires</b>	<b>(2 436)</b>	<b>(147)</b>
Autres emprunts et dettes financières	(201 002)	(180 618)
Juste valeur des produits dérivés passif non courants	(3 529)	(512)
<b>Dettes financières</b>	<b>(204 531)</b>	<b>(181 130)</b>
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>(206 967)</b>	<b>(181 277)</b>
Parts à moins d'un an des dettes financières à LT	(134 580)	(164 007)
Comptes courants de trésorerie passif	(19 915)	(19 595)
Autres dettes financières courantes	(97 927)	(137 565)
Juste valeur des produits dérivés passif courants		(640)
Découverts	(470 706)	(354 971)
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>(723 128)</b>	<b>(676 778)</b>
<b>ENDETTEMENT BRUT</b>	<b>(930 095)</b>	<b>(858 055)</b>
Juste valeur des produits dérivés actif	2 234	1 534
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	4 688	3 371
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 687 889	1 311 417
Disponibilités et équivalents de trésorerie	906 462	931 393
<b>EXCÉDENT FINANCIER NET</b>	<b>1 671 178</b>	<b>1 389 660</b>

Les autres emprunts et dettes financières ne font l'objet d'aucun covenant spécifique, à l'exception du crédit syndiqué de CFE qui est soumis à des covenants qui tiennent compte, entre autres, des capitaux propres et de la relation entre ceux-ci et l'endettement financier, et du *cash flow* généré.

## 14. Chiffres d'affaires

en millions d'euros

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change.

Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires de l'exercice	10 174	8 958
• Chiffre d'affaires des sociétés entrantes	(152)	
• Chiffre d'affaires des sociétés sortantes		(8)
• Effet de change		2
<b>Chiffre d'affaires à structure et change constants</b>	<b>10 022</b>	<b>8 952</b>

À structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une progression d'environ 11 % par rapport à l'exercice précédent.

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION</b>	31/12/2006	31/12/2005
• Sogea Construction	2 986	2 744
• GTM Construction	2 180	1 976
• VINCI Construction Filiales Internationales	1 571	1 336
• VINCI PLC	928	937
• Compagnie d'Entreprises CFE	1 212	976
• VINCI Construction Grands Projets	778	604
• Freyssinet	618	508
• Éliminations intra-groupe	(99)	(123)
<b>Total</b>	<b>10 174</b>	<b>8 958</b>

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)</b>	31/12/2006	31/12/2005
• France (y compris DOM-TOM)	6 030	5 381
• Europe hors France	2 816	2 569
• Afrique	593	539
• Asie	166	119
• Amériques	304	167
• Moyen-Orient	185	117
• Océanie	80	66
<b>Total</b>	<b>10 174</b>	<b>8 958</b>

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER</b>	31/12/2006	31/12/2005
• Bâtiment	4 573	4 207
• Génie civil et terrassement	3 629	3 079
• Travaux hydrauliques	802	709
• T.P. Environnement	184	136
• Facility Management et autres services	220	194
• Routes	504	451
• Prestations de services et autres	262	182
<b>Total</b>	<b>10 174</b>	<b>8 958</b>

**15. Résultat opérationnel sur activité**

en milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires	10 174 392	8 958 351
Produits des activités annexes	94 887	85 730
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>10 269 279</b>	<b>9 044 081</b>
Achats (matières premières, fournitures, marchandises)	(2 354 676)	(2 075 071)
Sous-traitance et autres charges externes	(5 028 350)	(4 410 105)
Frais de personnel	(2 027 284)	(1 812 880)
Impôts et taxes	(116 429)	(102 604)
Autres produits et charges opérationnels	31 707	21 975
Dotations aux amortissements d'exploitation	(231 496)	(205 129)
Dotations nettes aux provisions d'exploitation		
• Dépréciation des immobilisations incorp. & corp.	(366)	(611)
• Dépréciation d'actifs	46 115	4 504
• Engagements retraites et autres avantages	(2 285)	(6 751)
• Risques et charges courants et non courants	(75 165)	(1 397)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>511 050</b>	<b>456 012</b>

Les produits des activités annexes s'élèvent à 94,9 millions d'euros au 31 décembre 2006. Ils sont essentiellement constitués de : ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 63,8 millions d'euros; produits d'études, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction, pour 11,3 millions d'euros; produits locatifs pour 17,8 millions d'euros.

**16. Paiement en actions**

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 28,7 millions d'euros avant impôts au titre de 2006, dont 12,1 millions d'euros au titre des plans de stock-options et 16,6 millions d'euros au titre des plans d'épargne groupe.

**17. Autres produits et charges financières**

en milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Dividendes perçus	1 968	4 557
Résultat de change	(1 083)	(4 689)
Impact d'actualisation	(3 138)	(3 976)
Autres charges et produits financiers	15 616	24 816
<b>Autres charges et produits financiers nets</b>	<b>13 363</b>	<b>20 708</b>

**18. Analyse de la charge nette d'impôts****18.1 Analyse de la charge nette d'impôts**

en milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Impôts courants	(143 045)	(139 924)
Impôts différés	(3 752)	(11 318)
<b>Total</b>	<b>(146 797)</b>	<b>(151 242)</b>

**18.2 Taux d'impôt effectif**

en milliers d'euros

<b>Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées</b>	<b>522 759</b>
Taux d'imposition théorique	34,43%
<b>Impôts attendus</b>	<b>(179 986)</b>
Perte de valeur des <i>goodwill</i>	1 565
Résultat taxé à taux réduit	3 086
Différentiel de taux (N/N-1)	190
Différentiel de taux (pays étranger)	20 238
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôt différé	27
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	654
Différences permanentes et divers	7 429
<b>Impôts effectivement constatés</b>	<b>(146 797)</b>
Taux d'impôt effectif	28,08%

**18.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés**

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires, ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

	Actif	Passif	Net
	126 265	26 201	100 064

**18.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés**

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2006 à 62,4 millions d'euros.

**19. Informations financières relatives aux contrats de construction**

en millions d'euros

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les tra-

voux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat. Ces avances sont, le plus souvent, maintenues tout au long du contrat indépendamment du montant des travaux réalisés ou en cours.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Contrats de construction en cours, actifs	657	514
Contrats de construction en cours, passifs	(521)	(414)
<b>Contrats de construction en cours</b>	<b>136</b>	<b>100</b>
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	16 759	14 614
Moins factures émises	(16 623)	(14 514)
<b>Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients</b>	<b>136</b>	<b>100</b>
Avances reçues des clients	(420)	(407)
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>(284)</b>	<b>(307)</b>





## 20. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction

exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché). La société entretient également des relations d'affaires courantes avec d'autres sociétés du groupe VINCI.

### 20.1 Rémunérations des membres du comité de direction

Les rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction, ont représenté un montant de 2 870 074 euros en 2006.

### 20.2 Transactions entre VINCI Construction et les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée) :

en millions d'euros

	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Chiffre d'affaires	1 785,9	1 468,3
Achats	333,5	279,0
Sous-traitance	1 176,4	984,0
Créances clients	1 030,0	928,0
Dettes fournisseurs	474,4	388,7

Elles concernent principalement les transactions effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de VINCI Construction.

### 20.3 Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Actifs courants	1 012,4	934,1
Actifs non courants	461,6	364,0
Passifs courants	1 201,2	1 002,5
Passifs non courants	361,5	308,2
Produits d'exploitation	1 458,3	1 211,5
Charges d'exploitation	(1 364,3)	(1 051,6)
Coût de l'endettement financier net	(8,0)	(7,7)
Autres produits et charges financiers	-	(1,9)
Impôts sur les bénéfices	(12,7)	(7,9)

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI Construction, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

## 21. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

en milliers d'euros

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent comme suit :

	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et "performance bonds"	1 314 830	265 609
Retenues de garanties	970 282	239 442
Païement à terme sous-traitants	740 828	154 497
Garanties solidaires des associés	16 133	
Découverts bancaires	23 537	
Soumission	39 072	1 826
Cautions fiscales et douanières	5 284	
Contrats de location simple	183 598	
Autres engagements	335 785	124 392
<b>Total</b>	<b>3 629 349</b>	<b>785 766</b>

## 22. Charges de personnel - Effectifs

en milliers d'euros

Les effectifs moyens représentent en fin de période :

	31/12/2006	31/12/2005
Ingénieurs et cadres	7 817	6 961
Non cadres	45 076	38 430
<b>TOTAL</b>	<b>52 893</b>	<b>45 391</b>

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élevaient à 2 027 284 milliers d'euros.

### Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 702,7 milliers au 31 décembre 2006.

### 23. Litiges et arbitrages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la Société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

#### Litiges et arbitrages

Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'archi-

tecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs filiales de VINCI Construction. Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'instruction pénale et d'une mesure d'expertise judiciaire dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre tenant aux coûts de reconstruction, d'une part, et aux préjudices subis, d'autre part, ainsi que les modalités de leur prise en charge par les différents intervenants, restent à établir. La Société estime que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises du BTP, dont plusieurs appartiennent au Groupe VINCI Construction, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône-Alpes et à leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la Concurrence en 1995, condamnation que la cour d'appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmée.



Le tribunal administratif de Paris a estimé le 15 décembre 1998 que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la Concurrence permettent à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés par deux de ces requêtes, et il a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. La cour d'appel de Paris a, par des arrêts rendus le 22 avril 2004, confirmé cette décision. À la suite de cette décision, le tribunal administratif de Paris a décidé de reprendre l'instruction des autres instances sur lesquelles il ne s'était pas encore prononcé. Le 15 février 2005, l'expert commis par le tribunal administratif de Paris a rendu deux rapports concluant à l'existence d'un surcoût pour la SNCF sensiblement inférieur à la réclamation de cette dernière. Le tribunal administratif a rendu en juin et juillet 2005 plusieurs décisions ordonnant un supplément d'instruction pour certaines des autres instances. Le montant total réclamé aux groupements d'entreprises dans lesquels les sociétés du Groupe VINCI Construction ont une participation s'élève à 97 millions d'euros. Le Groupe VINCI Construction estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées, dans la mesure où chacun de ces marchés a été négocié dans le détail avec la SNCF, qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. VINCI Construction estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière. Enfin, plusieurs sociétés du Groupe VINCI Construction font l'objet d'enquêtes ou de procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence, et certains collaborateurs du Groupe

VINCI Construction font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont participé à des pratiques restrictives de concurrence ou fait des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité, directement ou indirectement, à des personnalités ou à des partis politiques. Dans ce cadre, le Conseil de la Concurrence a rendu le 21 mars 2006 une décision n° 06-D-07 infligeant des sanctions pécuniaires à de nombreuses sociétés, dont plusieurs du Groupe VINCI Construction, en raison de pratiques relatives à la passation de divers marchés publics dans la région Ile-de-France entre 1989 et 1996. Cette décision a fait l'objet d'un recours devant la cour d'appel de Paris. VINCI Construction ne s'attend pas à ce que ces procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

## 24. Événements postérieurs à la clôture

### Acquisitions en cours

En janvier 2007, VINCI Construction s'est porté acquéreur de 81 % du capital de Solétanche, qui devrait réaliser un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros et emploie environ 4 000 personnes. Solétanche est un des leaders mondiaux des activités des fondations spéciales et du traitement des sols, et offre à ses clients publics et privés une expertise technique reconnue mondialement et des solutions innovantes.

L'acquisition sera effective après l'obtention des autorisations administratives appropriées.

## 25. Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2006

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
<b>1/ Société Mère</b>		
<b>VINCI CONSTRUCTION</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
<b>2/ Filiales</b>		
<b>SOGEA CONSTRUCTION</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
BATEG	IG	100,0
CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	IG	100,0
CAMPENON BERNARD MÉDITERRANÉE	IG	100,0
CAMPENON BERNARD RÉGIONS	IG	100,0
DESCHIRON	IG	100,0
DODIN	IG	100,0
E.M.C.C.	IG	100,0
ENERGILEC	IG	100,0
SICRA Ile de France	IG	100,0
SOGEA ATLANTIQUE	IG	100,0
SOGEA CARONI	IG	100,0
SOGEA NORD OUEST	IG	100,0
VINCI ENVIRONNEMENT	IG	100,0

## Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2006 (suite)

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
<b>GTM CONSTRUCTION</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
CHANTIERS MODERNES BTP	IG	100,0
DUMEZ EPS	IG	100,0
DUMEZ Ile de France	IG	100,0
DUMEZ MÉDITERRANÉE	IG	100,0
GTM BÂTIMENT	IG	100,0
GTM GÉNIE CIVIL ET SERVICES	IG	100,0
GTM TERRASSEMENT	IG	100,0
LAINÉ-DELAU	IG	100,0
LES TRAVAUX DU MIDI	IG	100,0
PETIT	IG	100,0
SCAO	IP	33,3
<b>SOGEA HOLDINGS LTD (Grande-Bretagne)</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
CRISPIN & BORST	IG	100,0
NORWEST HOLST LIMITED	IG	100,0
ROSSER AND RUSSELL	IG	100,0
VINCI INVESTMENT	IG	100,0
VINCI PLC	IG	100,0
<b>VINCI CONSTRUCTION FILIALES INTERNATIONALES</b>	<b>IG</b>	<b>100,0</b>
DUMEZ-GTM CALÉDONIE	IG	100,0
FIRST CZECH CONSTRUCTION COMPANY - FCC (République tchèque)	IG	100,0
GTM GUADELOUPE	IG	100,0
HIDEPITO (Hongrie)	IG	97,4
INTER-MOST (Serbie)	IG	100,0
NOFRAYANE (Guyane française)	IG	100,0
SBTPC (Réunion)	IG	100,0
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,0
SOBEA GABON	IG	90,0
SOGEA MARTINIQUE	IG	100,0
SOGEA MAYOTTE	IG	100,0
SOGEA RÉUNION	IG	100,0
SOGEA-SATOM	IG	100,0
WARBUD (Pologne)	IG	99,7
<b>COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE (Belgique)</b>	<b>IG</b>	<b>46,8</b>
ABEB	IG	46,8
BAGECI	IG	46,8
BPC	IG	46,8
BPI	IG	46,8
CFE HUNGARY	IG	46,8
CFE NEDERLAND	IG	46,8
CFE POLSKA	IG	46,8


**Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2006 (suite)**

	Méthode de consolidation	% d'intérêts
CFE SLOVAQUIA	IG	46,8
CLE	IG	46,8
CLI SA	IG	46,8
DEME (Dredging Environmental and Marine Engineering)	IP	23,4
ENGEMA	IG	46,8
GEKA	IG	46,8
MBG	IG	46,8
NIZET ENTREPRISES	IG	46,8
SOGESMAINT	IG	33,7
VAN WELLEN	IG	46,8
VANDERHOYDONCKX	IG	46,8


**VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS**
**IG**
**100,0**

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (Luxembourg)	IP	50,0
BARRAGE WADI DAYGAH (Oman)	IP	50,0
MITHOLZ (Suisse)	IP	25,0
MÉTRO D'ALGER (Algérie)	IG	100,0
KINCARDINE CROSSING BRIDGE (Écosse)	IP	50,0
PORT DE GORO NICKEL (Nouvelle-Calédonie)	IP	28,0
S C GRUPO 3 (Chili)	IG	100,0
SOCALY	IP	72,0 (*)
SOCASO	IP	66,7
SOCATOP	IP	41,8
TUNNELS HALLANDSAS (Suède)	IP	40,0
(*) y compris Sogea 24 % et GTM 24 %		


**FREYSSINET**
**IG**
**100,0**

FREYSSINET Espagne	IP	50,0
FREYSSINET France	IG	100,0
FREYSSINET HONG KONG	IG	100,0
FREYSSINET INTERNATIONAL & CIE	IG	100,0
FREYSSINET KOREA (Corée du Sud)	IG	90,0
IMMER PROPERTY (Australie)	IG	70,0
MÉNARD	IG	100,0
TERRE ARMÉE INTERNATIONAL	IG	100,0
THE REINFORCED EARTH CY (USA)	IG	100,0


**VINCI CONSTRUCTION HOLDING**

DUMEZ CONSTRUCTION	IG	100,0
--------------------	----	-------



En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**SALUSTRO REYDEL**  
Membre de KPMG International  
Bernard Cattenoz et Philippe Bourhis

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3.4 de l'annexe intitulée « contrats de construction », le groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine,  
le 9 avril 2007  
Les commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIÉS**  
Thierry Benoit